



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 11 NOVEMBRE 2015

■ POLITIQUE

Dix listes en piste pour les régionales

Il y aura finalement dix listes en piste le 6 décembre pour le premier tour des élections régionales. La date limite de dépôt des candidatures était fixée à lundi 18h. Pour pouvoir se maintenir au second tour, il faut obtenir au moins 10% des suffrages exprimés. On peut donc assister à des triangulaires, voire dans des cas beaucoup plus rares à des quadrangulaires. Entre 5 et 10% des suffrages exprimés, les listes peuvent fusionner avec celles qui se maintiennent au second tour. Au premier tour, les électeurs auront des bulletins recensant tous les candidats de la liste pour chaque département. Ce sont donc 183 noms qui seront inscrits sur les bulletins, recto verso.

Voici les dix listes (entre parenthèses, la tête de liste charentaise):

Lutte ouvrière, conduite par Guillaume Perchet (Olivier Nicolas).

Front de gauche, conduite par Olivier Dartigolles (Christophe Mauvillain).

Parti socialiste et Parti radical de gauche, conduite par Alain Rousset (Jean-François Dauré).

Nouvelle Donne, conduite par Nicolas Pereira (Michel Bouscarry).

La Vague citoyenne, conduite par Joseph Boussion.

Europe Écologie Les Verts, conduite par Françoise Coutant (Françoise Coutant).

Les Républicains (ex-UMP), UDI, MoDem et CPNT, conduite par Virginie Calmels (Xavier Bonnefont).

Debout la France, conduite par Yvon Setze (Dominique de Lorgeril).

Union populaire républicaine (UPR), conduite par William Douet (Guillaume Serrano).

Front national, conduite par Jacques Colombier (Jean-Paul Berroyer).

■ COMMERCE

Intermarché va rouvrir ses portes

Fermé depuis juin suite à un sinistre, le magasin cognaçais situé rue de L'Échassier va bientôt rouvrir. Après des travaux de rénovation.

Un coloriel conservé, mais une esthétique extérieure modifiée et des rayons repensés et renforcés. L'Intermarché contact de la rue de L'Échassier à Cognac, va se refaire «une nouvelle jeunesse» avant de rouvrir ses portes pour une date encore non communiquée, mais qui pourrait intervenir d'ici la fin de l'année au mieux. Les premiers travaux ont débuté en fin de semaine dernière.

Ce magasin de 1 000 m² de surface de vente avait fermé ses portes le 12 juin dernier suite à l'affaissement d'une partie de sa toiture. Un sinistre a priori dû à une accumulation d'eau consécutive aux fortes pluies qui s'étaient abattues alors à l'époque les jours précédents. Depuis, plus de nouvelles et un personnel, douze salariés, contraint au chômage technique.

«On a voulu se donner le temps et profiter en quelque sorte de ce coup du sort pour refaire le point sur le magasin, le transformer et apporter ainsi une proposition différente à la clientèle. C'est ce qui a ralenti son ouverture», explique Sandra Vignaud, la responsable régionale ITM (Intermarché) ali-



Première phase des travaux pour la façade appelée à plus de modernité. Photo G. B.

mentaire. Ainsi sa façade va être entièrement revue et rénovée avant d'attaquer la refonte des rayons intérieurs, lesquels, pour les traditionnels, «vont être réorganisés et bénéficier d'un assortiment renforcé à l'avenir», précise-t-elle.

Et Sandra Vignaud d'ajouter, citant en exemple le second Intermarché de Cognac, quartier Saint-Jacques: «On veut se rapprocher

de ce qui se fait là-bas afin de faire de ce centre un magasin de proximité plus moderne et plus attractif.» Une bonne nouvelle pour le personnel dont la période de chômage touche ainsi à sa fin, et pour cet espace commercial ouvert sous l'enseigne du groupement des Mousquetaires depuis août 1989.

Le schéma départemental au menu du conseil



Le bâtiment qui accueillera la 4^e classe de maternelle.

Photo CL

Réuni lundi, le conseil municipal a pris connaissance du courrier préfectoral, qui, dans le cadre de la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République) demande aux élus de donner leur avis sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui regrouperait les cinq CDC: Grand-Cognac, Jarnac, Grande-Champagne, Région de Châteauneuf et du Rouillacais. Le conseil émet un avis favorable. Cette réforme des collectivités entraînera à terme, le passage de 20 à 8 intercommunalités pour le département.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi Alur sur la politique du logement, il est créé une conférence intercommunale du logement (CIL), attendu que Grand-Cognac dispose à la fois d'un plan local de l'habitat (PLH) et d'un quartier prioritaire politique de la ville (QPV). Pour Cherves-Richemont, Alain Riffaud, maire, sera le représentant titulaire et Francis Paumeso son suppléant.

Finances. Sont admis: le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la crèche (10 665 € HT) et celui de la 4^e classe de maternelle (14 931 € HT). Dans le cadre de ses obligations, la commune verse une subvention à l'école Sainte-Eustelle, calculée au regard des dépenses de fonctionnement des maternelles et primaires publiques. Ce forfait est égal à 1 087,90 € par enfant de la commune et fixé pour une durée de trois ans. Sont acquis les logiciels métiers du secrétariat pour un montant annuel de 5 540 € HT sur trois ans.

Environnement. L'EARL Domaine de La Vignerie située à Mesnac et l'entreprise Ferrand de Javrezac sollicitent un avis sur l'installation d'une distillerie pour la première et une augmentation de stockage pour la seconde (lire CL du 7 novembre). Pas d'opposition du conseil sur ces dossiers sous réserve de conformité avec la réglementation en vigueur, pour des installations situées près des cours d'eau: le Véron, la Chazotte et l'Antenne.

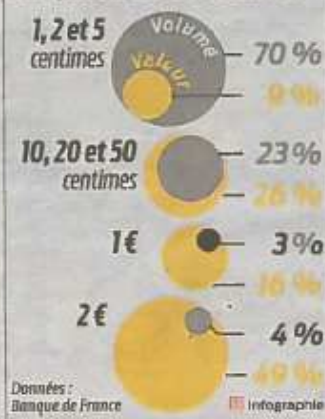
Les centimes d'euro passent sur l'échafaud

DOSSIER RÉALISÉ PAR
FRÉDÉRIC SALLET
f.sallet@sudouest.fr

Elles ne valent rien mais coûtent beaucoup : depuis la mise en circulation de la monnaie unique européenne, la fabrication des pièces de 1 et 2 centimes a entraîné plus de 1,5 milliard d'euros de pertes pour les États, si l'on tient compte de la différence entre leur valeur faciale et les coûts de production ! Une somme suffisamment éloquente en temps de crise pour amener la Commission européenne à s'interroger sur la nécessité de poursuivre l'émission des pièces rouges... qui ont la fâcheuse manie de disparaître de la circulation. Quand elles ne sont pas perdues, elles dorment bien souvent au fond d'un tiroir, dans la tirelire des enfants ou dans des bocal de cuisine, si bien que leur taux de reversement auprès des banques centrales peine à atteindre les 25 % là où les pièces de 1 ou 2 euros peuvent frôler les 99 %.

Pour certains de nos voisins, la question du retrait de la circulation de cette menue monnaie ne se pose plus : après deux ans d'expérimentation régionale, l'Irlande

Émissions nettes de pièces en France



a finalement élargi le 28 octobre à l'ensemble de son territoire la pratique de l'arrondi monétaire.

Sans être proscrites, les pièces de 1 et 2 centimes ne seront plus fabriquées. Les commerçants sont donc invités à arrondir les prix aux 5 centimes les plus proches. La mécanique est simple : par exemple pour un ticket de caisse à 10,21 ou 10,22 €, on descend à 10,20 ; pour un ticket allant de 10,23 à 10,27, on arrondit à 10,25 ; et à partir de 10,28, la

somme est arrondie à la hausse. Avec toutefois la possibilité pour le client de demander le maintien du prix exact et du rendu de monnaie.

Évidemment, l'arrondi ne se pratique pas sur les chèques ou les paiements par carte bancaire. De même, les tarifs dans les rayons ne sont pas modifiés, de manière à juguler tout risque d'inflation.

Ce risque est d'ailleurs le principal frein symbolique à la généralisation de l'arrondi sur l'ensemble de la zone euro, et la Commission ne manque pas de rappeler « l'attitude mitigée du grand public ». « Les particuliers craignent que la disparition de ces petites pièces ne soit source d'inflation, ils les traitent néanmoins comme des objets dénués de valeur. »

Des précurseurs européens

En Belgique, où la pratique de l'arrondi est en vigueur depuis octobre 2014, les premières enquêtes d'opinion menées un an plus tard ont révélé un faible taux d'appréhension par les commerçants d'environ 10 % seulement. Le Conseil des ministres a donc élargi la mesure en octobre à l'ensemble des paiements électroniques, pot

inciter les commerçants à investir dans des systèmes de paiements plus modernes. Aux Pays-Bas, la mesure est également en vigueur depuis 2004, comme en Finlande (depuis 2002) ou au Canada qui a cessé la production du penny en 2013.

En France, rien de tel sur les tablettes, même si l'apparition de l'arrondi « solidaire » dans certaines enseignes pourrait préparer progressivement la clientèle à la

disparition des centimes d'euro (lire ci-dessous).

Des analystes soulignent également avec malice l'habitude des consommateurs de chercher à obtenir un prix « rond » à la station-service au moment de faire le plein, alors qu'il s'agit généralement de paiements électroniques ne nécessitant pas l'usage des petites pièces rouges !

La Monnaie de Paris, qui produit à Pessac (33) l'intégralité des pièces en euros pour la France, ne conteste pas le surcoût - induit par la fabrication des pièces de 1 centime particulièrement - mais rappelle que leur valeur d'usage est également à prendre en compte dans un pays où l'on compte seulement 150 pièces en circulation par habitant, bien en deçà de l'Allemagne

(250 pièces). Dans l'agglomération bordelaise, ce sont donc 300 millions de pièces de 1 et 2 centimes qui continuent d'être frappées chaque année... À rapprocher des 46 milliards diffusées à l'échelon européen. De quoi remplir quelques tirelires dans les chambres des enfants.

CRISE ÉCONOMIQUE ET BAISSÉ DES DONS

« Pièces jaunes » sous pression



Depuis la création de l'emblématique opération Pièces jaunes par Bernadette Chirac et la Fondation Hôpitaux de Paris en 1989, près de 13 000 projets ont été soutenus, dont 405 en Aquitaine pour un montant de 3 millions d'euros. La prochaine distribution de tirelires, à partir du 6 janvier, pourrait cependant marquer une nouvelle baisse des dons.

LA COLLECTE ÉVOLUE-T-ELLE ?

Oui, avec une baisse régulière des sommes collectées sous forme « métallique » : après un pic au début des années 2000 à la suite de l'abandon du franc (plus de 6,5 millions en 2003), l'estimation 2015

s'établirait autour de 1,5 million d'euros. Mais la dématérialisation des dons est grandissante, avec davantage de legs, d'assurances-vie ou de versements en ligne (environ 30 000 euros cette année).

QUELLE PART POUR LES PIÈCES ROUGES ?

C'est une constante : les pièces de 1, 2 et 5 centimes représentent 90 % de la récolte chaque année ! 38 % pour les pièces de 1 centime lors de la campagne 2015 (10 % des montants), 34 % pour les pièces de 2 centimes (18 %) soit environ 151 tonnes de métal reversées à la Banque de France. À l'époque du franc, la pièce de 10 centimes était la plus fréquemment donnée.

L'OPÉRATION EST-ELLE EN DANGER ?

La jeune Danuta Pieter a engagé les Pièces jaunes sur la voie de la diversification des sources de dons. Télévision, partenariats avec la Fédération française de football, concerts caritatifs... sans abandonner toutefois l'opération annuelle de collecte des pièces menée de janvier à février.

À la caisse, petits arrondis pour gros dons



Les boutiques Nature & Découvertes sont engagées dans ce processus. PH. Q. SALINIER

GÉNÉROSITÉ La pratique de l'arrondi en caisse ou sur salaire permet d'élargir le public des donateurs

C'est un cap symbolique : dans quelques jours, la chaîne Nature & Découvertes franchira le seuil des 700 000 dons récoltés aux caisses de ses magasins depuis le mois de mars, pour un total de 125 000 €. Soit un montant d'environ 18 centimes par don !

Appliquant le vieil adage qui veut que les petits ruisseaux solidaires font les grandes rivières de générosité, la chaîne propose en effet à tous ses clients d'arrondir le montant de leur ticket de caisse au profit d'associations locales ou d'initiatives supportées par la Fondation Nature & Découvertes. Avec un certain succès, le taux de participation de la clientèle dépassant les 20 %.

« C'est très encourageant. Nous le devons autant à la mobilisation des équipes dans nos boutiques qu'aux associations soutenues qui vien-

nent une fois par trimestre présenter leurs activités » assure David Sève, le directeur de la Fondation Nature & Découvertes.

De quoi rajeunir les donateurs

Dans le Sud-Ouest, la Surfrider Foundation avait ainsi récolté dès le mois de juillet plus de 1 600 €, entièrement affectés à des actions locales. « On a accompagné et formé les vendeurs pour les sensibiliser : on pense souvent à nous en matière de protection du littoral, mais nous intervenons aussi dans les villes qui génèrent les déchets que l'on retrouve en mer », rappelle Camille Barreau pour Surfrider.

Arrondir le montant de son ticket de caisse, un nouveau levier pour financer l'activité du secteur associatif ? Assurément, pour MicroDon, l'entreprise sociale et soli-

taire qui a importé le concept en France. Son fondateur, Olivier Cueille, milite pour cette nouvelle forme de générosité indolore - les dons s'échelonnent généralement de 20 à 50 centimes - et pédagogique. « C'est un moyen de sensibiliser les jeunes et les actifs au financement associatif qui est surtout porté par les plus de 65 ans en France », indique cet entrepreneur qui a également convaincu Franprix, Adidas ou Sephora de mettre en place l'arrondi en caisse.

Un levier de communication et de « fidélisation militante » pour les enseignes qui peuvent aussi resserrer leurs liens avec le tissu associatif local... à condition d'impliquer les équipes pour convaincre les clients lors de leur passage en caisse.

« C'est un effet indirect, mais les

directeurs de magasin apprécient d'avoir moins de fonds de caisse à manipuler », précise Olivier Cueille. Ce que confirme David Sève, à qui certaines boutiques ont aussi rapporté cette bonne surprise logistique depuis la mise en place de l'opération.

Sur le bulletin de salaire

En attendant que de grandes chaînes d'hypermarchés s'engagent à leur tour, MicroDon contribue aussi à l'essor de « l'arrondi sur salaire ». Logique identique, mais ici les dons sont récurrents et abondés par l'entreprise. En Aquitaine, le bailleur Mesolia a convaincu près de 15 % de ses équipes de rejoindre l'opération à compter de janvier 2016. Une nouvelle étape pour habituer les Français à la disparition des centimes d'euro... à bon escient.

ENTRETIEN

Un CDI... en intérim

EMPLOI Philippe Martinez, directeur général d'Adecco France, est convaincu que ce nouveau contrat né en mars 2014 va « décoller »

Le passage dans la région à la rencontre de ses équipes, Philippe Martinez, directeur général d'Adecco France, dresse le profil des candidats à un CDI en intérim (1) et nous livre son analyse de la situation de l'emploi en France.

« **SudOuest** ». En un peu plus d'un an, seulement 3 000 CDI en intérim ont été signés en France, comment expliquez-vous cela ?

Philippe Martinez. Il y avait jusqu'à cet été un certain nombre de freins à sa progression. Mais la loi Rebsamen sur l'emploi, promulguée le 18 août dernier, a renforcé l'attractivité de ce nouveau contrat.

Désormais, dans le cadre d'un CDI en intérim, une mission sur un même poste peut durer trente-six mois, contre dix-huit mois auparavant. Et une mission peut être renouvelée deux fois - au lieu d'une seule avant -, sans délai de carence. Résultat : ne serait-ce que la semaine dernière, nous avons validé 100 CDI intérimaires. Avant, nous étions à peine à une centaine par mois.

À Adecco, nous fondons beaucoup d'espoirs sur ce nouveau contrat. Nous en avons déjà signé 1 400 sur les 3 000 réalisés en France. C'est un geste fort. Un CDI permet aux gens d'avoir accès au crédit bancaire pour acheter un logement, de changer leur vision de l'avenir et leur manière de consommer.

Derrière, c'est l'économie française qui y gagne. C'est pourquoi j'ai demandé aux directeurs de nos 1 000 agences françaises de signer au moins un CDI dans l'année. L'objectif est d'atteindre 3 000 CDI intérimaires en 2016.

Quelles sont les conditions à remplir pour décrocher un CDI intérimaire ?

Tous les candidats doivent avoir au moins trois métiers (souvent pro-



Philippe Martinez, directeur général d'Adecco France. PHOTO DR

« Une mission sur un même poste peut durer trente-six mois, contre dix-huit mois auparavant »

Car, en CDI intérimaire, le salarié ne peut pas refuser une mission.

Quelle est la situation de l'emploi en intérim aujourd'hui dans la région ?

Le marché de l'intérim reflète la conjoncture économique. En 2008, il y avait 800 000 intérimaires en France. Aujourd'hui, ils sont 550 000. Mais, depuis neuf mois, nous retrouvons le sourire. Avec 3 % de croissance sur le troisième trimestre, nous observons une vraie reprise de l'emploi intérimaire. Particulièrement en Gironde, où l'intérim a augmenté de 9,4 % en septembre, contre 6,1 % au niveau national et 6,4 % dans la région. Tous les secteurs sont en croissance, surtout les services et le commerce. Certains, comme le BTP, ont touché le fond de la crise et d'autres, comme l'aéronautique, dans la région, sont en plein essor.

Recueilli par Nicolas César

(1) Le salarié alterne les missions et les périodes d'intermission. Pendant ces dernières, il reste à la disposition de l'entreprise de travail temporaire. Il bénéficie d'une garantie minimale mensuelle de rémunération égale au smic.

Collèges : le défi de la mixité scolaire

ÉDUCATION

Le ministère va tenter de mélanger les enfants favorisés et ceux qui le sont moins

Dix-sept départements volontaires expérimenteront dès la rentrée 2016 de nouveaux outils, en concertation avec les parents et l'Éducation nationale, afin d'améliorer la mixité sociale dans leurs collèges. La ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem, est consciente du caractère explosif de tout ce qui touche à la carte scolaire en France.

Le Doubs, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, la Seine-Saint-Denis, la Haute-Savoie, la Loire, l'Hérault, la

Meurthe-et-Moselle, le Maine-et-Loire, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire, Paris, la Charente-Maritime, l'Ille-et-Vilaine, le Bas-Rhin, Tarn et la Haute-Garonne sont concernés.

Une société fracturée

Chaque « territoire pilote » devra compter plusieurs collèges suffisamment proches pour que les enfants puissent se rendre facilement dans l'un ou l'autre, et les établissements être peu mixtes.

Les familles d'un secteur multi-collèges pourront classer par ordre de préférence les établissements de leur zone d'affectation. Si les capacités d'accueil ne permettent pas de répondre au premier choix des familles, l'affectation se fera en

fonction de critères décidés « avec le département et en associant les parents ».

Parmi ces critères figurent : les élèves boursiers, la distance entre domicile et collège, le choix pédagogique (langues étrangères proposées, classes à horaires aménagés...), l'affectation en fonction de l'école primaire d'origine, etc.

Chaque établissement pourra faire valoir ses atouts et son originalité auprès des parents, grâce à l'autonomie accrue dont il bénéficiera avec la réforme du collège.

Deux critères resteront prioritaires : élève handicapé ou bénéficiant d'un traitement médical à proximité d'un collège donne.

« Ce n'est pas une réforme qui se

décide d'en haut pour s'appliquer de manière uniforme », a précisé le ministre. Et il n'est pas question d'assouplir ou au contraire de rigidifier la carte scolaire, qui sont « deux mauvaises solutions », a-t-elle ajouté.

Aucun enfant n'a intérêt à grandir dans une société fracturée, indique-t-on au ministère. « On est à un niveau de ségrégation scolaire tel qu'on peut craindre que le pays en pâtisse à l'avenir », résume Julien Grenet, chercheur au CNRS. Convaincre des parents de plus en plus angoissés des bienfaits de cette mixité est difficile. Il faut donc leur prouver qu'un collège mixte peut tendre vers l'excellence scolaire.

Le nouvel évêque sera ordonné en janvier 2016

RELIGION Le père Hervé Gosse-lin, 59 ans, que le Vatican a nommé hier évêque d'Angoulême, ne prendra pas ses fonctions avant le mois de janvier. « L'ordination de celui qui est appelé à me succéder se déroulera dans les premières semaines de 2016. D'ici là, je suis chargé de conduire la vie de notre diocèse en tant qu'administrateur apostolique, selon la demande du pape François. Le temps qui vient va être un temps de passage. Vivons-le dans la perspective de Noël, c'est-à-dire dans la confiance et l'espérance de Dieu », a déclaré Mgr Dagens hier matin. L'évêque (désormais émérite) a donné rendez-vous le 13 décembre aux catholiques charentais. Ce dimanche-là, dans l'après-midi, il « rendra grâce pour les vingt et un ans de mission en Charente ». La cérémonie à la cathédrale d'Angoulême marquera l'entrée dans l'année dite de la miséricorde.



Mgr Claude Dagens garde la responsabilité du diocèse quelques semaines encore. A.L.

Les gens du voyage jugés indésirables

CHÂTEAUBERNARD Le maire a demandé une procédure en référé pour expulser un campement installé en face de la déchetterie

On pourrait dire qu'il s'agit de la goutte d'eau qui fait déborder le vase : l'utilisation à outrance des bornes incendies par la communauté des gens du voyage fait sortir Pierre-Yves Briand de ses gonds. Leur comportement avait déjà été évoqué en Conseil municipal, jeudi dernier, et le maire avait tenu un discours de fermeté. Depuis les choses auraient encore empiré.

Les raisons de sa colère ? Le parking pour poids lourds situé en face de la nouvelle déchetterie. Le lieu est en libre accès et souvent occupé par les gens du voyage. Pour inviter les camions à ne pas obstruer la route, l'entreprise de retraitement de verre située à proximité réfléchissait avec la Ville à un système de tickets selon l'ordre d'arrivée des poids lourds. Un moyen de contraindre les camions à se mettre en attente sur ledit parking.

L'eau gaspillée énerve

Mais c'était sans compter sur la venue d'une nouvelle vague de gens du voyage ce week-end. « Cette occupation sauvage devient intolérable, lâche Pierre-Yves Briand. On en a plus que marre. »

En réalité, le site accueille deux campements : une première famille sur une zone de voirie en travaux, propriété de Territoires Charente qui devrait bientôt être transféré à Grand Cognac. Sur l'autre partie, celle directement en face de l'entrée de la déchetterie, une dizaine de caravanes sont arrivées ce week-end. Et hier matin, de l'eau coulait en abondance sur le parking. « Ils n'ont



Ce parking sert normalement aux poids lourds venant à la déchetterie. Une dizaine de caravanes y sont installées. PHOTOG

même pas la décence d'économiser l'eau, reprend le maire. La police nationale et municipale était sur les lieux ce matin. »

Pierre-Yves Briand a décidé d'utiliser les moyens légaux à sa disposition : constat d'huissier, dépôt de plainte et demande d'expulsion en référé. « Ce n'est plus possible, confie le magistrat, inquiet. Le climat d'hostilité s'amplifie, la population est excédée. » Les gens du voyage, interrogés, n'ont pas souhaité s'exprimer.

Une autre situation difficile

Et comme si cela ne suffisait pas, la commune se heurte aussi à une autre tête dure qui se refuse toujours à quitter le carrefour Beaugard. Les trois autres familles présentes sur les lieux ont rejoint les pavillons édifiés derrière la rue du commerce par Grand Cognac. Le quatrième béné-

ficiaire fait de la résistance faute d'une maison suffisamment accessible contenue de son activité. Des négociations ont donc été lancées au début de l'année entre Hennessy, Grand Cognac et la Direction interdépartementale des routes Atlantique pour satisfaire à sa demande. « Hennessy récupère le chemin en crête de la déviation après les terrains familiaux et rétrocede un peu de terrain devant la maison de l'intéressé en contrepartie », explique Pierre-Yves Briand. Une solution qui ne convient toujours pas. « Il veut encore faire monter les enchères. » Excédé, il a tranché : « Je vais demander qu'une procédure d'expulsion soit enclenchée », en rappelant que l'inaccessibilité du terrain empêche la construction du bassin de rétention d'eau et l'ouverture de la rue.

Sandra Balian et Jonathan Guérin

Macron est pour le mérite

FONCTIONNAIRES Le ministre, favorable à une évolution de leur statut, approuve l'expérience de Suresnes

Lier le salaire des fonctionnaires au mérite, comme cela s'expérimente à la mairie de Suresnes, en région parisienne ? Le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, y est favorable. En soulignant bien, hier sur Europe 1, qu'il s'agit d'une « conviction personnelle », de crainte sans doute de faire renaître la polémique née il y a deux mois. Un certain nombre de voix au PS s'étaient élevées pour protester contre des propos tenus en petit comité lors d'un débat où le ministre, non encarté, avait jugé que le statut de fonctionnaire n'était « plus justifiable ».

Avec une mesure différente

Aujourd'hui, Emmanuel Macron pense qu'« il faut accroître la part de mérite, la part d'évaluation, dans la rémunération de la fonction publique ». Tout en précisant que « la performance, quand on est fonction-



Emmanuel Macron. PHOTO AFP

naire, ne se mesure pas forcément comme dans une entreprise ».

« Je n'ai jamais dit que j'étais contre les fonctionnaires », s'est aussi justifié le ministre, revenant sur la polémique en indiquant qu'il lui semblait important de « réfléchir à la modernisation du cadre. » « On a besoin d'un statut de la fonction publique pour garantir la neutralité et leur impartialité », a-t-il spécifié.

Mais il estime aussi que « beaucoup de fonctions que l'on donne à des fonctionnaires » pourraient être exercées par des non-fonctionnaires.